

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Décembre 2018

**ANNE HIDALGO TENTE DE
MUSELER SES AGENTS**



ANNE HIDALGO FAIT TOUT POUR QUE SES AGENTS NE PUISSENT PAS S'EXPRIMER, NE PUISSENT PAS S'EXPRIMER SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL SUR LA POLITIQUE QUELLE LEUR FAIT SUBIR !

Les chiffres sont têtus ! ...

Il n'y a pas d'exemple, pour une élection professionnelle, où le passage d'un vote à l'urne à un vote par correspondance ne s'est pas traduit par une baisse de la participation.

C'est pourtant ce que s'apprête à faire la maire de Paris en imposant l'abandon du vote à l'urne pour les prochaines élections professionnelles.

Pour faire passer son projet l'administration parisienne n'hésite pas à s'appuyer sur... un mensonge. Elle prétend ainsi que le vote par correspondance lors des élections CNRACL de 2014 a permis de "*dynamiser la participation*". Les chiffres **réels** entre les élections CNRACL de 2008 et 2014 montrent une baisse de la participation de plus de 4% chez les actifs et plus de 8% chez les retraité-e-s !!!!

Nous ne sommes pas dupes l'administration a beau jeu de faire de la Com' sur le dialogue social tout en faisant en sorte de priver ses agents de l'un des moyens de sanctionner sa politique !

L'abandon du « vote à l'urne » affaiblirait sensiblement le taux de participation des agents, en particulier pour les agents de catégorie C. Il priverait de plus l'ensemble des agents d'un processus « *physique* », créant le temps d'une journée une communauté d'intérêt autour de l'exercice de la citoyenneté des agents (« *arrêter le travail pour aller voter* »). La mise en valeur des arguments entre collègues, le développement du légitime débat autour des enjeux du scrutin serait estompé au profit d'une démarche quasi administrative. Le vote à l'urne est le mode de scrutin le plus **démocratique**, il permet l'organisation du vote dans la proximité ainsi que le débat sur les enjeux au plus près, il évite l'éloignement, l'indifférence, il crée les conditions d'une meilleure participation.

Voter sur le lieu de travail crée aussi aussi une conscience collective sur les questions importantes pour les agents. Le vote par correspondance est une solution de facilité.

En confiant l'organisation des élections professionnelles à un prestataire privé, la ville nous prive de toutes possibilité de contrôle sur le scrutin. Aucune garantie

La métropole du grand Paris, la baisse des effectifs dans nos services, les conditions de travail génératrices de RPS ne sont pas des questions qu'on traite par correspondance !

Le 06 décembre, je tiens à pouvoir donner mon avis sur mes conditions de travail,

Le 06 décembre, je tiens à pouvoir m'exprimer,

Le 06 décembre, je tiens à cette démocratie locale, à cette proximité, à ce geste à l'urne dont on veut me priver !

Je signe pour le vote à l'urne !



